

Initiative UDC: la crainte du HCR pour les requérants d'asile

[Valérie de Graffenried](#)

Susin Park, la responsable du bureau suisse de l'organisation onusienne, commente le résultat du vote

Ce sont un peu les oubliés du 9 février. Pourtant, les requérants d'asile sont aussi visés par le texte de l'UDC «Contre l'immigration de masse» accepté en votation populaire. L'article constitutionnel proposé par le parti stipule clairement, en son point 2: «Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus. Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.» Limiter la venue de requérants, en refusant au-delà d'un certain chiffre? Voilà qui contreviendrait à la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés.

Principe de non-refoulement

Susin Park, la responsable du bureau suisse du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ne nie pas être un peu inquiète. Mais elle reste prudente. «Pour l'instant, nous attendons de voir comment l'initiative sera appliquée. Les initiants ont indiqué qu'ils respecteraient le principe de non-refoulement. Ce principe est reconnu par tous les pays, y compris ceux en voie de développement, qui reçoivent la plupart des réfugiés dans le monde. On suivra cela de près», dit-elle au Temps. Elle ajoute: «Tous les requérants doivent pouvoir avoir accès à une procédure d'asile équitable.» Susin Park précise que si des quotas existent s'agissant des réfugiés choisis par le HCR, que des pays acceptent d'accueillir dans le cadre de programmes de réinstallation, «la Suisse serait à notre connaissance le seul pays à introduire des limites pour des requérants d'asile». «Par ailleurs, les réfugiés et les personnes fuyant les conflits qui reçoivent une admission provisoire en Suisse n'ont aucun autre endroit pour se réunir avec leurs proches. Limiter la venue de leurs familles serait de ce point de vue aussi un problème», avertit-elle.

Le statut précaire des admissions provisoires pourrait prendre un coup. Durant la campagne, Amnesty International a exprimé les mêmes inquiétudes. «Même si le Conseil fédéral affirme clairement que l'initiative peut et doit être mise en œuvre dans le strict respect du principe de non-refoulement, la pression sur un contingent flexible et obligatoire dans le domaine de l'asile sera énorme», a souligné l'organisation dans un communiqué. «Elle conduira inévitablement à de nouveaux durcissements et à de nouvelles mesures discriminatoires portant atteinte aux droits humains.»